PACTE EUROPÉEN SUR L'IMMIGRATION

Renvoyer les sans-papiers et pomper les élites étrangères

Le Conseil européen a adopté jeudi dernier lors du sommet européen de Bruxelles, le pacte sur l'immigration et l'asile, inspiré de la politique française de l'immigration et défendu depuis plusieurs mois par Brice Hortefeux auprès de ses homologues européens, mais pas seulement. Le ministre de l'Immigration a pris en effet son bâton de pèlerin et sillonné nombre de pays africains ces derniers mois pour faire arracher aux pays pourvoyeurs d'immigration des accords de «partenariat» et de gestion concertée des flux migratoires. Il a déjà réussi avec le Sénégal, la Tunisie, le Gabon, le Bénin, le Congo et l'île Maurice.

De notre bureau de Paris, Khadidja Baba Ahmed

Le premier des engagements de ce pacte est l'adoption du principe de «l'immigration choisie». Concept cher à Nicolas Sarkozy qui en a fait son cheval de bataille avant son élection et qu'il a confié à Hortefeux pour le concrétiser dans l'Hexagone et le généraliser à l'Europe tant que la France assure (jusqu'à fin 2008) la présidence de cette institution. Ainsi, chaque Etat membre de l'Union «définit selon ses priorités, ses besoins et ses capacités d'accueil» le type d'immigré qu'il autorise sur son territoire.

Concrètement, la politique d'immigration de chaque Etat membre devra tenir compte des besoins de son marché du travail» et être concertée pour tenir compte aussi de l'impact qu'elle peut avoir sur les autres pays européens. Ce principe est donc assorti d'une disposition consistant à puiser d'abord sur le potentiel européen voisin, avant de recourir, pour les métiers faisant défaut, à d'autres pays non européens. «Encourager une immigration temporaire», celle qui devra retourner chez elle, une fois le métier pour lequel elle a été admise à exercer peut être rempli par des nationaux, c'est là aussi, un des fondements des dispositions de ce pacte et qui a, pour finalité, de balayer, à terme, tout regroupement familial. Ce dernier reste cependant ouvert à une catégorie très privilégiée, celle dont l'Europe vieillissante et peu compétitive, a cruellement besoin. Le pacte envisage en effet d'offrir à l'élite étrangère, la crème des scientifiques et autres chercheurs, la possibilité d'une carte bleue (équivalent à la Green Card américaine». Et pourtant, les professions de foi des autorités françaises notamment sur leur désir de ne pas participer à la fuite des cerveaux des pays pauvres ou émergents ne manquent pas ! Les futurs possesseurs de cette «carte bleue» pourront ramener leur famille et le conjoint pourra avoir accès lui aussi au travail. Mais cette ouverture de l'Europe en faveur de l'élite étrangère n'est que temporaire et l'Europe a bien pris la précaution de se protéger. La carte bleue ne sera valable que dans l'Etat membre qui l'aura délivrée et ne donnera pas un droit de séjour permanent comme aux Etats-Unis. Voilà pour les entrants réguliers.

Pour l'immigration irrégulière, la France, qui souhaitait obtenir de ses partenaires européens l'interdiction absolue de toute régularisation massive des sans-papiers, a dû, face à la réticence de l'Espagne, faire marche arrière et se résigner à limiter les régularisations au cas par cas dans le cadre des législations nationales et pour des «motifs économiques ou humanitaires». Sur le contrôle des frontières, la France a eu plus de facilité à obtenir l'accord des autres pays de l'UE pour «renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières». Pour ce faire, le pacte envisage, au plus tard pour janvier 2012, la délivrance de visas biométriques et la création «de services consulaires communs».

Plus encore, un système européen de gardes-frontières est envisagé, sans, toutefois, qu'une date précise soit mentionnée. Quant au droit d'asile, les 27 de l'UE demandent à la Commission européenne de «présenter des propositions en vue d'instaurer, en 2010 ou au plus tard 2012, une procédure d'asile unique et des statuts uniformes de réfugié». Dans l'intervalle et dès le 1er trimestre 2009, il est décidé, par le pacte qui vient d'être approuvé, «un bureau d'appui européen» en charge de l'information et de la formation de personnels travaillant dans le domaine.

Enfin, les 27 de l'Union s'engagent, par ce pacte, à conclure avec les pays d'origine de l'immigration — légale ou illégale — des accords de codéveloppement destinés à encadrer les flux migratoires.

Ces accords, que la France a déjà signés avec certains Etats du Sud, ont pour finalité d'organiser avec le pays contractant la migration légale selon les besoins du pays d'accueil, la lutte contre l'immigration irrégulière, avec l'engagement du pays contractant d'accepter le renvoi de ses sans-papiers et enfin le soutien à certains projets locaux de développement. Pour la France, ce soutien a consisté jusque-là essentiellement, non pas en un financement par l'aide publique au développement mais en un prêt concessionnel de l'Agence française de développement, AFD.

En 2008, pour accélérer la signature de ces accords et faire que les pays pourvoyeurs d'immigration acceptent les nouvelles dispositions draconiennes de maîtrise des flux, une enveloppe de 29 millions d'euros a été réservée par Hortefeux «au codéveloppement». Cette générosité de façade, ô combien humiliante, a pourtant été acceptée par des pays comme la Tunisie, le Sénégal, le Gabon…. Verra-t-on, avec la signature de ce pacte européen, d'autres pays signer ces accords d'humiliation et rejoindre le cortège de ceux qui ont troqué leur dignité de cette façon ?

K. B.-A.

MAURITANIE

Des consultations déterminantes pour la junte aujourd'hui à Paris

Le Premier ministre mauritanien, nommé en août par les militaires putschistes, va mener, lundi à Paris, des discussions avec l'Union européenne, présentées comme déterminantes, leur échec pouvant déclencher l'application de sanctions maintes fois annoncées contre la junte.

Les consultations doivent s'ouvrir en milieu de matinée dans les locaux de la Banque mondiale à Paris.

La délégation, dirigée par Moulay Ould Mohamef Laghdaf, est ainsi soumise à une sorte de «grand oral» par ses partenaires européens, selon l'expression de certains journaux mauritaniens, deux mois et demi après le renversement du président Sidi Ould Cheikh Abdallahi, élu en mars 2007.

Une source diplomatique à Nouakchott a souhaité la semaine dernière que les acteurs politiques mauritaniens soumettent à l'UE «une ébauche de plate-forme de sortie de crise crédible», en avertissant que «l'échec» des consultations «se traduirait par la mise en application de sanctions».

La semaine dernière, déjà, les autorités américaines avaient pris des «mesures de restriction sur les voyages aux Etats-Unis», visant certains membres de la junte et de son gouvernement et des individus soutenant leurs actions. Le ministre de la Communication nommé en août par la junte, Mohamed Ould Meine, a réaffirmé avant le départ de la délégation : «Nous ferons tout pour éviter les sanctions car nous (...) essayerons de nous faire comprendre sur la réalité du changement du 6 août fait sur demande des parlementaires, des intellectuels et du peuple après des blocages graves des institutions du pays par l'ancien président». M. Ould Meine a déclaré par ailleurs avoir hautement apprécié les récentes déclarations du secrétaire d'Etat français à la Coopération et à la Francophonie.

Alain Joyandet avait affirmé vendredi sur Radio France Internationale : «on est obligé de condamner un putsch parce qu'on ne peut pas accepter qu'une démocratie soit remise en cause par un coup d'Etat militaire (...) Ceci étant dit, ce coup d'Etat-là a quand même une connotation un peu particulière».

Puis M. Joyandet avait affirmé que «même en Mauritanie, les collectifs les plus attachés aux droits de l'Homme, ne demandent pas d'une manière ferme et définitive le retour du président (Sidi Ould Cheikh) Abdallali dans ses pouvoirs précédents (...) jusqu'à la fin de son mandat» prévu en 2012.

«Plus personne ne demande que tout redevienne comme avant», avait-il insisté, en souhaitant «un compromis» que l'on puisse «raccrocher» à la Constitution.

En gage de bonne volonté, le général Mohamed Ould Abdel Aziz qui dirige la junte a installé avan-hier à Nouakchott une commission préparatoire des «états généraux de la démocratie», devant conduire au retour à l'ordre constitutionnel. Ces «journées de concertation», initialement annoncées pour début octobre, seraient reportées à fin novembre. Le Front national de défense de la démocratie (FNDD) a d'ores et déjà refusé d'y participer. Cette coalition de partis a organisé plusieurs petites manifestations, interdites et réprimées par la police, pour exiger la libération du président démocratiquement élu et sa restauration dans ses fonctions. Il appelle la communauté internationale à considérer la junte «hors-la-loi sur le plan international» et à prendre enfin les sanctions maintes fois annoncées par l'Union africaine. De son côté, le président de l'Assemblée nationale, Messaoud Ould Boulkheir - dont le parti, l'Alliance populaire progressiste (5 députés), est un membre important du FNDD - préconise le rétablissement provisoire du président renversé, pour une «période déterminée», afin d'organiser un scrutin présidentiel auquel Sidi Ould Cheikh Abdallahi ne participerait pas.

USA

Obama reçoit le soutien de Colin Powell, ex-membre de l'administration Bush

L'ancien secrétaire d'Etat du président républicain George W. Bush, Colin Powell, a apporté hier son soutien au candidat démocrate à la Maison-Blanche, Barack Obama, lors d'une interview sur la chaîne NBC, infligeant un sérieux revers au rival républicain John McCain.

M. Powell a estimé dans l'émission politique dominicale «Meet the Press» que le sénateur de l'Illinois «remplissait les critères» pour diriger le pays, «en raison de sa capacité à inspirer, en raison du caractère fédérateur de sa campagne et parce qu'il tend la main à toute l'Amérique».

«Je pense que ce serait un président réformateur.

Pour cette raison, je vais voter pour Barack Obama», a déclaré M. Powell, qui fut le premier Noir à occuper la fonction de chef d'état-major interarmées.

En cas de victoire de Barack Obama, le 4 novembre, «tous les Américains devraient être fiers, pas seulement les Afro-Américains», a-t-il affirmé.

IRAK

Les dirigeants irakiens vont examiner un projet d'accord sur les forces américaines

Les principaux dirigeants irakiens devaient se pencher dimanche soir sur un projet d'accord négocié avec les Etats-Unis, mettant fin à la présence militaire américaine en Irak d'ici fin 2011 et permettant à la justice irakienne de juger des soldats américains. Par ailleurs, Bagdad et Londres vont entamer des discussions pour déterminer le statut des forces britanniques en Irak après 2008, a indiqué le Premier ministre irakien, Nouri al-Maliki. Selon une source parlementaire, le Conseil politique pour la sécurité nationale, qui regroupe les principaux dirigeants du pays, dont le président de la République et le Premier ministre, doit se réunir dimanche en soirée pour approuver le projet final d'accord sur la présence américaine en Irak. «Si une majorité vote en faveur du texte, celui-ci sera transmis au gouvernement qui devra aussi se prononcer. Si une majorité (au gouvernement) y est favorable, le texte sera soumis au Parlement», a indiqué à l'AFP un haut responsable du Parlement. Lors d'une réunion samedi soir avec M. Maliki, le principal groupe parlementaire, l'Alliance unifiée irakienne (chiite), a insisté sur «la nécessité de procéder à des modifications du texte afin de préserver la souveraineté de l'Irak», selon un communiqué de l'AUI. Le degré d'immunité accordé aux soldats américains déployés en Irak a été la principale pomme de discorde, retardant la rédaction de l'accord sur le futur statut des forces américaines en Irak (Sofa, Status of Forces Agreement). «Les Etats-Unis pourront appliquer leur juridiction sur leurs troupes et sur leurs civils, quand les incidents se produisent dans leurs bases ou s'ils sont en mission hors de leurs bases», selon le projet de texte que l'AFP a obtenu. En revanche, c'est la «juridiction irakienne qui s'appliquera aux soldats et civils (américains) ayant commis des crimes avec préméditation, hors de leurs bases et alors qu'ils n'étaient pas en mission». C'est également «la juridiction irakienne qui s'appliquera aux compagnies de sécurité privées américaines», selon le texte.

Les négociateurs des deux pays, qui avaient commencé à discuter en février, se sont mis d'accord sur un retrait des troupes américaines «au plus tard le 31 décembre 2011».

«Les troupes de combat se retireront des villes et des villages au plus tard le 30 juin 2009», souligne le projet d'accord de 31 articles. Cet accord a été rendu nécessaire pour donner un cadre légal au-delà de 2008, à la présence de la Force multinationale dirigée par les Etats-Unis et qui se trouve en Irak depuis l'invasion du pays en 2003. L'an dernier, le Conseil de sécurité avait prolongé jusqu'au 31 décembre 2008 le mandat de la Force multinationale. «Toutes les opérations militaires devront être menées avec l'accord du gouvernement irakien et en totale coordination avec les autorités irakiennes», stipule le projet de Sofa. Selon cet accord, qui prendra effet le 1er janvier 2009, «les soldats et civils américains, capturés ou détenus par les forces irakiennes, devront être remis immédiatement» aux autorités américaines. En revanche, «les forces américaines n'ont pas le droit de détenir et de capturer des Irakiens sans ordre (des autorités) irakiennes. Si cela se produit, le détenu devra être remis aux autorités irakiennes dans les 24 heures». Par ailleurs, M. Maliki a annoncé qu'il allait «nommer une équipe de négociateurs pour discuter de l'avenir des troupes britanniques en Irak», a indiqué son bureau, après une rencontre entre M. Maliki et le nouveau ministre britannique de la Défense, John Hutton. Nommé il y a seulement deux semaines, ce dernier a effectué hier sa première visite en Irak. Plus de 4 000 soldats britanniques sont encore déployés en Irak, à Bassorah, la grande cité chiite du sud du pays.

SOUDAN

Neuf Chinois du secteur pétrolier enlevés

Neuf employés chinois ont été enlevés près de la région pétrolifère soudanaise d'Abyei, objet d'un contentieux entre le pouvoir et l'ex-rébellion sudiste, a déclaré hier l'ambassade de Chine à Khartoum. «Neuf travailleurs chinois du secteur pétrolier, trois ingénieurs et six ouvriers de la compagnie CNPC, ont été capturés» avant-hier, a déclaré un porte-parole de l'ambassade qui s'est identifié comme M. Metwalli. «Nous sommes en contact avec les autorités soudanaises pour identifier et localiser les ravisseurs», a-t-il ajouté. Il a précisé qu'une cellule de crise avait été formée à l'ambassade immédiatement après l'enlèvement. Selon une source diplomatique à Khartoum, deux Soudanais ont aussi été capturés lors de cet enlèvement qui est intervenu à Heglig, une zone voisine de la région d'Abyei.

Les ravisseurs pourraient appartenir à la tribu arabe des Messaria, dont des membres étaient déjà responsables de l'enlèvement, en mai dernier, dans cette région, de quatre travailleurs indiens du secteur pétrolier, a-t-on ajouté de même source. Interrogé par l'AFP, un porte-parole de l'armée soudanaise, Al Sawarmi Khaled, s'est refusé à tout commentaire sur l'enlèvement des neuf Chinois. Les quatre Indiens, qui travaillaient pour la «Petro Energy Contracting Services», société qui fournit une aide technique dans le secteur de l'industrie pétrolière, avaient été finalement libérés, ou étaient parvenus à s'échapper.

Des rebelles du Darfour, région occidentale du Soudan en guerre civile depuis 2003, se sont, par le passé, livrés à des enlèvements de ressortissants étrangers travaillant dans l'industrie pétrolière, particulièrement pour des sociétés chinoises en raison de leurs liens étroits avec Khartoum. En 2011, la population doit décider par référendum si la région d'Abyei, riche en pétrole et située sur la ligne de partage entre nord et sud du pays, reste dans le Nord ou est intégrée au Sud, semi-autonome, et si le Sud doit proclamer son indépendance.